

SOMMAIRE

P.2 LA SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI VARIE EN FONCTION DE L'AIDE

P.3 QUATRE BÉNÉFICIAIRES SUR DIX DÉCLARENT AVOIR FAIT DES CONCESSIONS POUR RETROUVER UN EMPLOI

P.5 POUR LA MAJORITÉ DES BÉNÉFICIAIRES, LES AIDES SONT FACILEMENT MOBILISABLES ET DÉTERMINANTES DANS LE CHOIX DE LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

LES AIDES À LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE : UN COUP DE POUCE POUR LE RETOUR À L'EMPLOI

Pour lever certains freins au retour à l'emploi, Pôle emploi mobilise des aides visant à favoriser la mobilité géographique des demandeurs d'emploi. En novembre 2013, pour la troisième année consécutive, Pôle emploi a réalisé une enquête auprès de bénéficiaires de ces aides afin de mesurer le niveau de retour à l'emploi et d'évaluer l'opportunité de ce type de dispositif.

DENIS GORCE, DIRECTION DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE L'ÉVALUATION

Les aides à la mobilité géographiques sont attribuées soit dans le cadre d'une reprise d'emploi (aides à la double résidence, au déplacement ou encore au déménagement), soit dans le cadre de la recherche d'emploi (aides au déplacement, aide au permis de conduire). A coté de ces catégories d'aides, existe l'aide à la garde d'enfants pour parents isolés (AGEPI) en cas de reprise d'emploi ou d'entrée en formation.

La nature des aides et leurs conditions d'attribution influent sur le type de poste auquel les demandeurs d'emploi prétendent¹.

Ainsi l'aide à la double résidence et l'aide au déménagement portent davantage sur des postes en CDI avec des rémunérations plus élevées (cf. Tableau 1). A l'inverse, la part de CDI parmi les emplois concernés par l'AGEPI est faible. Les contrats aidés représentent moins d'un emploi sur dix pour les bénéficiaires des aides à la reprise et à la recherche d'emploi alors qu'ils concernent six bénéficiaires de l'AGEPI sur dix.

L'AGEPI se distingue également par un faible nombre d'emplois à temps plein et des niveaux de rémunération faibles.

Six mois après, 75,6% des bénéficiaires d'une aide à la reprise d'emploi occupent un emploi, contre 39,0% pour les aides à la recherche d'emploi et 37,9% pour l'aide à la garde d'enfants pour les parents isolés (AGEPI). Plus généralement, la plupart (88%) des emplois occupés six mois après l'attribution d'une aide à la mobilité sont des emplois durables. Pour plus de la moitié des bénéficiaires, la décision d'élargir leur champ de recherche d'emploi à d'autres territoires que ceux proches de leur domicile a été motivée par l'appui financier que constitue les aides à la mobilité géographique. L'effet incitatif des aides se vérifie en particulier pour les aides à la recherche d'emploi, les aides conditionnées par un retour à l'emploi immédiat (aides à la reprise d'emploi) ayant un impact moindre. Par ailleurs, les bénéficiaires des aides à la mobilité géographique semblent globalement apprécier la facilité d'accès ainsi que le calibrage adapté des montants.

TABEAU 1

QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LA NATURE DES EMPLOIS CONCERNÉS PAR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE À LA MOBILITÉ²

Type d'aide	Emplois aidés	CDI	Temps plein	Rémunération > 1500 €
Aide au déménagement	7,3%	67,4%	92,4%	51,2%
Aide au déplacement	11,9%	49,7%	84,0%	37,5%
Aide à la double résidence	5,0%	63,4%	93,5%	66,7%
Aide à la reprise	9,8%	56,1%	87,4%	44,6%
Aide à la recherche Aide aux déplacements	7,6%	53,5%	89,1%	48,9%
AGEPI - emploi	58,9%	18,8%	26,8%	4,1%

Guide de lecture : dans le cadre de l'aide au déménagement, les emplois pour lesquels l'aide a été attribuée sont des CDI dans 67,4% des cas, à temps plein dans 92,4% des cas et ont une rémunération supérieure à 1500 euros pour 51,2% des cas.

¹ Dans les conditions d'attribution de certaines aides à la mobilité géographique, au-delà des conditions de distance (mesurée en kilomètre et durée de transport) et des publics visés, se distinguent des critères relatifs à la nature de l'emploi concerné. Ainsi, pour les aides à la reprise d'emploi, l'obtention de l'aide n'est possible que pour les CDI et les CDD de six mois ou plus. Pour les bons de déplacement dans le cadre des aides à la recherche d'emploi, aucune condition de durée de contrat de travail n'est exigée. Pour l'AGEPI, le seul critère exigé en matière de durée de contrat porte sur les missions de travail temporaire (2 mois consécutifs minimum).

² Ne sont concernées que les aides pour lesquelles un emploi est identifié (hors aide au permis de conduire, AGEPI formation). 13,8 % des bénéficiaires de l'aide aux déplacements sont également exclus car ayant bénéficié de l'aide pour assister à des épreuves d'un concours.



LA SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI VARIE EN FONCTION DE L'AIDE

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE À LA REPRISE D'EMPLOI SONT PLUS NOMBREUX À OCCUPER UN EMPLOI, SIX MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE.

La part des bénéficiaires en emploi six mois après l'attribution de l'aide est logiquement plus importante pour les bénéficiaires d'aides conditionnées par l'obtention d'un emploi durable (aides à la reprise d'emploi).

Les trois quarts des bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi occupent un emploi six mois plus tard. (cf. Tableau 2). Dans plus de huit cas sur dix, cet emploi est le même que celui pour lequel l'aide leur a été attribuée. Cette part de personnes en emploi est particulièrement importante pour les bénéficiaires de l'aide au déménagement (84,4% sont en emploi à six mois et dans neuf cas sur dix, l'emploi occupé est celui pour lequel l'aide a été attribuée).

Six mois après avoir obtenu une aide aux déplacements, plus d'un bénéficiaire sur deux est en emploi. Pour un tiers d'entre eux, il s'agit du poste pour lequel l'aide leur a été versée.

En comparaison, le taux de retour à l'emploi des bénéficiaires de l'aide au permis de conduire (20%) est sensiblement plus faible. Cette aide apparaît davantage comme un préalable à la recherche d'emploi, dont les effets ne pourraient se manifester qu'une fois l'obtention du permis. Six mois après l'attribution de l'aide, les bénéficiaires ayant passé l'épreuve du permis de conduire avec succès (37% des bénéficiaires) ont un taux de retour à l'emploi plus élevé que ceux ne l'ayant pas encore obtenu ou ayant abandonné en cours de route (24,0% contre 18,9%).

Lorsque l'emploi occupé six mois après l'obtention de l'aide ne correspond pas à celui pour lequel l'aide a été attribuée, la nouvelle situation présente dans la plupart des cas au moins une des caractéristiques (durée du contrat, temps de travail ou rémunération) équivalente ou plus favorable à celle de l'emploi initial (cf. Tableau 3).

Ainsi, concernant les aides à la reprise d'emploi, le rythme de travail de l'emploi retrouvé est équivalent ou plus favorable dans plus de neuf cas sur dix et la rémunération équivalente ou plus importante dans huit cas sur dix.

TABLEAU 2

SITUATION DES BÉNÉFICIAIRES 6 MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE

Type d'aide	En emploi	En formation	En recherche d'emploi	Autres cas	Total
AGEPI emploi	66,4%	2,7%	28,8%	2,2%	100%
AGEPI formation	15,2%	21,4%	60,8%	2,6%	100%
AGEPI	37,9%	13,1%	46,6%	2,4%	100%
Aide au permis de conduire	20,3%	6,9%	68,7%	4,1%	100%
Aide aux déplacements	53,0%	4,6%	41,4%	1,1%	100%
Aide à la recherche d'emploi	39,0%	2,7%	27,4%	1,0%	100%
Aide au déménagement	84,4%	0,2%	14,0%	1,4%	100%
Aide au déplacement	70,9%	1,8%	25,7%	1,5%	100%
Aide à la double résidence	79,3%	1,4%	18,4%	0,9%	100%
Aide à la reprise	75,6%	1,3%	21,7%	1,4%	100%

Guide de lecture : parmi les bénéficiaires de l'AGEPI, 37,9 % sont en emploi, 13,1 % en formation et 46,6 % en recherche d'emploi, 6 mois après l'attribution de l'aide.

TABLEAU 3

COMPARAISON ENTRE LES EMPLOIS INITIALEMENT OCCUPÉS ET CEUX OCCUPÉS À 6 MOIS

Caractéristiques des nouveaux emplois occupés	AGEPI	Aide à la recherche d'emploi	Aide à la reprise d'emploi
Contrat équivalent ou plus long	70,2%	70,6%	71,4%
Temps de travail équivalent ou plus important	82,4%	88,3%	94,4%
Rémunération équivalente ou plus élevée	83,3%	62,4%	82,0%

Guide de lecture : parmi les bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi dont l'emploi à 6 mois diffère de l'emploi pour lequel l'aide a été attribuée, 94,4 % déclarent que le temps de travail est équivalent ou plus important.

TABLEAU 4

PART DES BÉNÉFICIAIRES DES AIDES EN EMPLOI À 6 MOIS

% emploi	AGEPI		Aide à la recherche		Aide à la reprise		
	AGEPI emploi	AGEPI formation	Aide au permis de conduire	Aide aux déplacements	Aide au déménagement	Aide au déplacement	Aide à la double résidence
Femme de moins de 25 ans	39,2%	14,2%	23,6%	61,2%	79,8%	72,5%	89,0%
Femme entre 25 ans et 34 ans	69,6%	14,2%	18,5%	62,1%	85,3%	71,9%	85,5%
Femme entre 35 ans et 49 ans	68,1%	17,3%	18,1%	40,8%	82,1%	61,2%	69,4%
Femme de 50 ans ou plus			12,4%	39,3%	80,7%	62,3%	83,6%
Femme	66,9%	15,3%	19,2%	55,4%	83,5%	67,8%	81,3%
Homme de moins de 25 ans			18,4%	74,0%	79,5%	81,1%	83,5%
Homme entre 25 ans et 34 ans			17,2%	54,9%	86,9%	80,9%	90,4%
Homme entre 35 ans et 49 ans			32,1%	40,0%	84,8%	68,4%	73,2%
Homme de 50 ans ou plus			14,1%	21,3%	88,3%	63,9%	64,6%
Homme			21,8%	50,9%	85,2%	73,9%	78,2%

LES TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI DIFFÉRENT EN FONCTION DE L'ÂGE ET DU SEXE, MAIS AUSSI DU PASSÉ PROFESSIONNEL

Concernant les aides à la reprise d'emploi, la situation au regard de l'emploi varie fortement selon le sexe et l'âge, en particulier pour l'aide au déplacement et l'aide à la double résidence (cf. Tableau 4). Concernant les aides à la recherche d'emploi, le taux de retour à l'emploi décroît avec l'âge.

Si le manque d'expérience professionnelle pénalise les individus qui n'ont jamais vraiment travaillé ou qui souhaitent reprendre une activité, il ne semble pas constituer un obstacle pour les nouveaux entrants sur le marché du travail suite à la fin de leurs études (cf. Tableau 5).

LA PLUPART DES EMPLOIS OCCUPÉS SONT DURABLES, EN PARTICULIER DANS LE CAS DES AIDES À LA REPRISE D'EMPLOI (CF. FIGURE 1).

Les emplois durables concernent 88,3% des postes occupés par les bénéficiaires des aides à la mobilité six mois après le versement de ces aides. Cette proportion atteint 97,4% pour les bénéficiaires de l'aide au déménagement et plus des trois quarts des bénéficiaires de l'AGEPI formation. La création d'entreprise quant à elle, ne concerne qu'une minorité des bénéficiaires des aides à la mobilité.

QUATRE BÉNÉFICIAIRES SUR DIX DÉCLARENT AVOIR FAIT DES CONCESSIONS POUR RETROUVER UN EMPLOI

Parmi les concessions faites pour retrouver un emploi, la baisse de salaire par rapport à l'emploi occupé précédemment, l'allongement de la durée de transport et le déménagement se distinguent nettement. Sont évoquées dans une moindre mesure une certaine mobilité professionnelle (changer d'activité, de qualification) ainsi que l'acceptation d'horaires particuliers ou encore d'une durée du travail différente de celle souhaitée (cf Figure 2).

TABLEAU 5

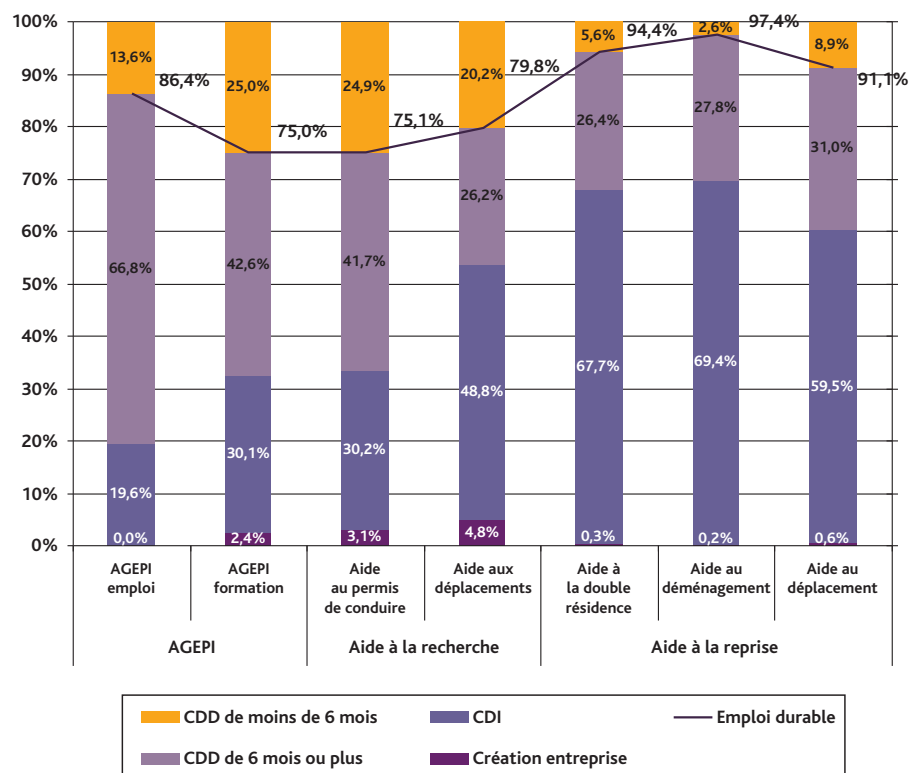
PART DES INDIVIDUS EN EMPLOI SELON LE PASSÉ PROFESSIONNEL ET TYPE D'AIDE VERSÉE

Caractéristiques des nouveaux emplois occupés	AGEPI	Aide à la recherche d'emploi	Aide à la reprise d'emploi
J'ai enchaîné période d'activité, période de chômage	46,2%	37,7%	66,8%
J'ai eu plusieurs emplois mais sans vraiment connaître d'interruption	39,3%	36,8%	77,3%
J'ai toujours eu un emploi régulier, avant de connaître le chômage	38,0%	41,5%	77,8%
J'ai travaillé très brièvement ou occasionnellement	35,6%	26,8%	75,6%
Je cherche à reprendre une activité	20,2%	6,3%	51,2%
Je n'ai jamais vraiment travaillé	29,2%	30,0%	69,8%
Je viens de finir mes études	49,3%	62,0%	89,8%

Guide de lecture : les individus ayant déclaré qu'ils viennent de finir leurs études sont ceux pour lesquels le taux de retour à l'emploi est le plus élevé (49,3%) parmi les bénéficiaires de l'AGEPI.

FIGURE 1

NATURE DES EMPLOIS OCCUPÉS SELON LE TYPE D'AIDE³

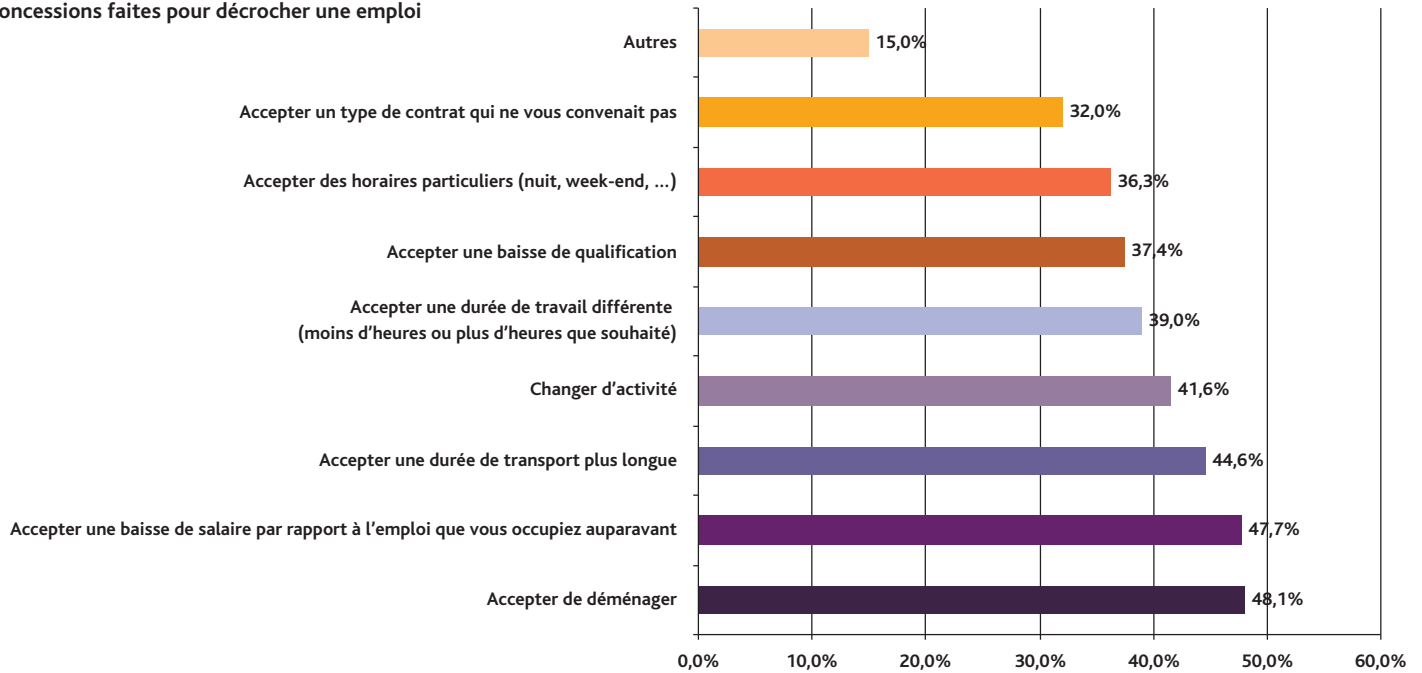


³ Sont considérées en emplois durables les personnes reclassées en CDI, sur un contrat (CDD ou intérim) d'une durée supérieure ou égale à 6 mois, les créateurs d'entreprise ou les travailleurs indépendants.

FIGURE 2

TYPE DE CONCESSIONS FAITES POUR DÉCROCHER UN EMPLOI

Concessions faites pour décrocher une emploi



Le type de concession faite varie sensiblement selon le type d'aide. Les bénéficiaires de l'AGEPI ayant retrouvé un emploi déclarent moins souvent avoir accepté de faire des concessions (36,8%) (cf. Tableau 6). Un temps de travail différent de celui escompté est avancé comme motif dans près de six cas sur dix.

Ce résultat n'est guère étonnant au regard de la faible part d'emploi à temps plein (à peine plus d'un quart des emplois) parmi les emplois pour lesquels une aide dans le cadre de l'AGEPI a été attribuée.

Ceux ayant bénéficié d'une aide à la reprise d'emploi ou aux déplacements invoquent en priorité des concessions de type

déménagement ou allongement du temps de transport, révélant ainsi un choix de mobilité quelque peu contraint. Enfin, une personne sur cinq ayant bénéficié de l'aide au permis de conduire estime avoir dû faire des concessions pour décrocher un emploi notamment en acceptant des horaires particuliers.

TABLEAU 6

PART DES PERSONNES EN EMPLOI AU MOMENT DE L'ENQUÊTE, PAR MOTIF DE MOBILITÉ

	Aide	% de demandeurs d'emploi ayant déclaré avoir fait des concessions	Parmi les demandeurs d'emploi ayant fait des concessions, % de déclarants concernant la concession la plus importante	Nature de la concession la plus importante
AGEPI	AGEPI emploi	36,8%	58,9%	Accepter une durée de travail différente (moins d'heures ou plus d'heures que souhaité)
	AGEPI formation	23,3%	60,7%	Accepter une durée de transport plus longue
Aide à la reprise	Aide à la double résidence	49,8%	55,4%	Accepter de déménager
	Aide au déménagement	39,5%	85,0%	Accepter de déménager
	Aide au déplacement	35,3%	69,8%	Accepter une baisse de salaire par rapport à l'emploi que vous occupiez auparavant
Aide à la recherche	Aide au permis de conduire	19,7%	68,2%	Accepter des horaires particuliers (nuit, week-end, ...)
	Aide aux déplacements	54,8%	53,9%	Accepter de déménager
Ensemble		41,6%	48,1%	Accepter de déménager

Guide de lecture du tableau : 23,3% des bénéficiaires de l'AGEPI formation estiment avoir dû faire des concessions pour prendre un emploi. Parmi eux, 60,7% disent avoir accepté une durée de transport plus longue.

POUR LA MAJORITÉ DES BÉNÉFICIAIRES, LES AIDES SONT FACILEMENT MOBILISABLES ET DÉTERMINANTES DANS LE CHOIX DE LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE

L'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CHOIX DE LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE A ÉTÉ DÉTERMINANTE POUR PLUS DE LA MOITIÉ DES BÉNÉFICIAIRES.

Pour plus de la moitié des bénéficiaires, toutes aides confondues, l'aide financière a été déterminante dans leur décision de postuler ou d'occuper un poste en dehors de leur territoire de résidence. Cependant ce résultat global cache des réalités disparates selon le type d'aide attribuée. De manière générale, l'aide à la mobilité a davantage incité à passer à l'acte, les demandeurs d'emploi pour lesquels l'aide n'était pas conditionnée au retour à l'emploi immédiat (aide au permis de conduire, AGEPI formation, aide aux déplacements pour la recherche d'emploi (cf. Figure 3). À titre d'exemple, pour l'aide au déplacement dans le cadre de la recherche d'emploi, l'effet incitatif est significatif : trois bénéficiaires sur dix affirment que sans l'aide ils ne se seraient pas rendus à l'entretien d'embauche et près d'un quart auraient longuement hésité, du fait de difficultés financières et de l'incertitude quant au résultat de l'entretien.

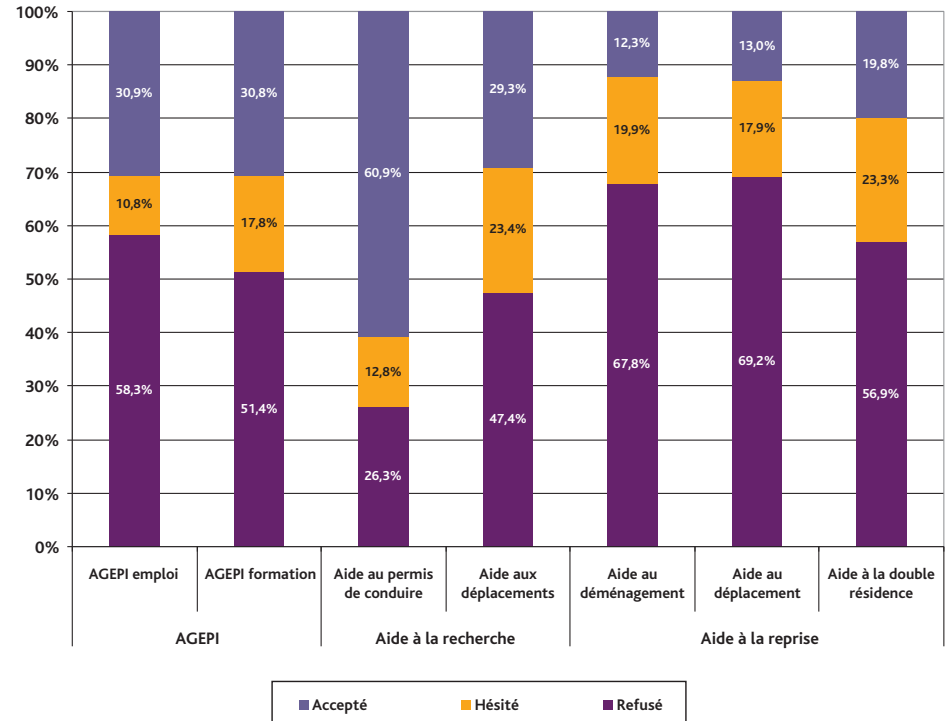
Pour les bénéficiaires des aides à la reprise d'emploi, l'aide financière n'est pas considérée comme déterminante dans leur choix de mobilité, le retour à l'emploi semblant primer avant tout. Plus des deux tiers des bénéficiaires de l'aide au déménagement et de l'aide au déplacement auraient accepté l'emploi, y compris sans le bénéfice de l'aide. Les bénéficiaires de l'aide à la double résidence sont légèrement plus réservés (57% auraient accepté l'emploi, y compris sans le bénéfice de l'aide). Pour les trois quarts d'entre eux, la double résidence ne saurait être une situation pérenne et la solution définitive envisagée est le plus souvent un déménagement.

LE MONTANT DE L'AIDE EST JUGÉ SUFFISANT ET LA PROCÉDURE DE REMBOURSEMENT SIMPLE ET RAPIDE.

La majorité des demandeurs d'emploi jugent le montant des aides comme suffisant (Cf. Figure 4).

FIGURE 3

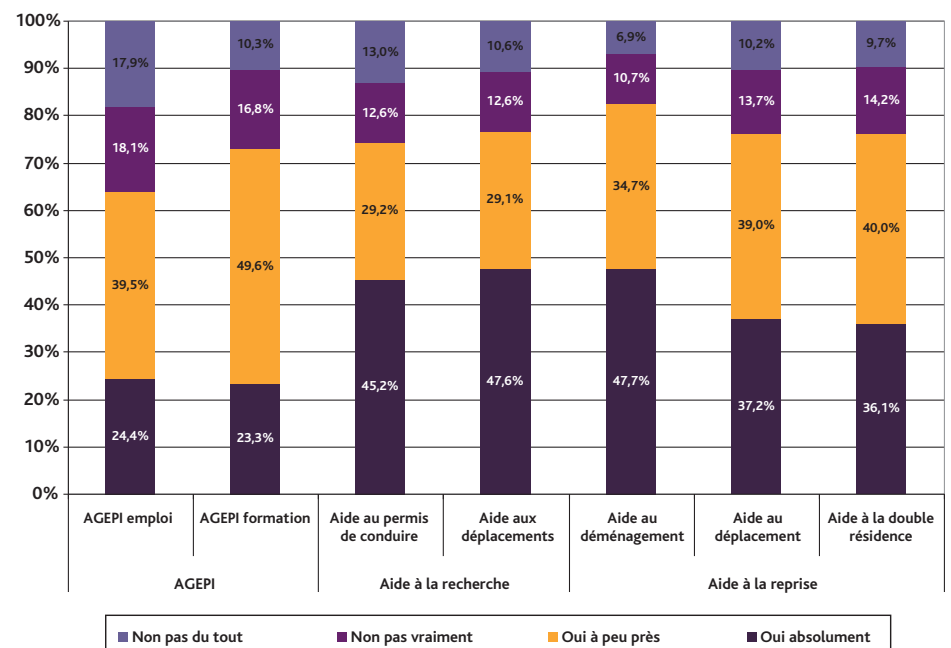
RÔLE DÉTERMINANT DE L'AIDE DANS L'ACCEPTATION DE PRENDRE UN EMPLOI, DE SUIVRE UNE FORMATION, DE PASSER LE PERMIS DE CONDUIRE, DE SE RENDRE À ENTRETIEN D'EMBAUCHE OU À UN EXAMEN



Guide de lecture : parmi les bénéficiaires de l'AGEPI emploi 58,3 % déclarent que l'aide a été déterminante dans leur choix d'occuper cet emploi.

FIGURE 4

CONSIDÉREZ-VOUS LE MONTANT DE L'AIDE QUE VOUS AVEZ PERÇU COMME SUFFISANT ?



Les bénéficiaires de l'AGEPI emploi sont 64,0% à juger le montant de l'aide suffisant contre 82,4% pour les bénéficiaires de l'aide au déménagement. Le versement n'a pas pour autant permis de pallier toutes les difficultés financières rencontrées par les demandeurs d'emploi. En effet, parmi les bénéficiaires des aides qui ont jugé leur montant suffisant, ils sont plus d'un tiers à avoir rencontré des difficultés financières (45,2% parmi les bénéficiaires de l'AGEPI emploi et 44,0% pour les bénéficiaires de l'aide à la double résidence). D'autre part, sans cette aide, la plupart des bénéficiaires se seraient retrouvés dans une situation financière difficile en particulier les bénéficiaires de l'AGEPI emploi et de l'aide au permis de conduire.

Par ailleurs, l'ensemble des bénéficiaires de ces aides ne déplorent guère de difficultés administratives pour obtenir l'aide. Seulement un tiers des bénéficiaires des aides à la double résidence déclarent en avoir rencontrées, contre un bénéficiaire sur six pour les aides aux déplacements.

De même, les délais de remboursement ou de dédommagement sont jugés rapides ou convenables par près des trois quarts des bénéficiaires des aides (88,4% pour les bénéficiaires des aides aux déplacements et 68,0% pour les bénéficiaires de l'aide au déménagement).

ENCADRÉ 1

DES PROFILS DIFFÉRENTS DE BÉNÉFICIAIRES SELON LE TYPE D'AIDE.

Les bénéficiaires des aides à la mobilité présentent des caractéristiques spécifiques (cf. Tableau 7). Ainsi, la population des bénéficiaires de l'AGEPI est constituée d'une forte proportion de femmes en âge d'élever des enfants (entre 25 et 49 ans), de bénéficiaires du RMI/RSA, de femmes reprenant une activité suite à une maternité. Les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires du RMI/RSA et les nouveaux entrants sur le marché du travail sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de l'aide à la recherche d'emploi. Quant aux bénéficiaires de l'aide à la reprise d'emploi, ils se caractérisent par une faible proportion de résident en ZUS et de bénéficiaires du RMI/RSA, davantage de diplômés de l'enseignement supérieur et d'inscrits à Pôle emploi suite à un licenciement.

TABLEAU 7

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES SELON LE TYPE D'AIDE

		AGEPI	Aide à la recherche	Aide à la reprise
Femme		98,8%	51,3%	46,7%
Tranche d'âge	moins de 25 ans	8,2%	21,8%	14,9%
	de 25 à 34 ans	50,8%	43,3%	44,3%
	de 35 à 49 ans	40,2%	26,8%	29,2%
	50 ans et plus	0,8%	8,1%	11,6%
Niveau de formation	Enseignement primaire	3,9%	2,7%	0,9%
	Enseignement secondaire niveau 3 ^{ème} (niveau BEPC, brevet des collèges)	20,2%	9,5%	3,3%
	Enseignement technique ou professionnel (CAP, BEP)	27,8%	21,0%	13,6%
	Enseignement secondaire ou professionnel niveau terminale	29,9%	16,8%	14,7%
	Enseignement supérieur ou supérieur technique Bac +2 et 3	13,4%	23,0%	35,8%
	Enseignement supérieur ou supérieur technique Bac +4 et plus	4,8%	27,0%	31,7%
Motif d'inscription	Fin d'études	7,7%	31,3%	22,5%
	Licenciement	11,7%	16,9%	35,4%
	Fin de Cdd	28,7%	26,6%	27,5%
	Fin de mission d'intérim	2,8%	2,9%	2,6%
	Démission	3,9%	4,6%	3,6%
	Fins d'arrêt maladie, maternité, congé parental	8,6%	8,3%	3,5%
	Autres cas	15,6%	9,4%	4,9%
Chômeur de longue durée		14,1%	35,3%	26,0%
Travailleur handicapé		4,4%	5,2%	3,5%
Habitant en ZUS		17,5%	10,0%	3,7%
Bénéficiaires RMI/RSA		82,5%	39,7%	11,0%

ENCADRÉ 2

RECU DU TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI

Le recul du taux de retour à l'emploi observé en 2012 pour les aides à la recherche et à la reprise d'emploi se poursuit en 2013. Cette baisse est pour partie imputable à la conjoncture du marché du travail mais également aux périodes d'observation différentes entre les deux enquêtes (aide attribuée en septembre-octobre pour l'enquête 2012 et au deuxième trimestre pour l'enquête 2013).

TABLEAU 8

ÉVOLUTION DES TAUX DE RETOUR À L'EMPLOI, SIX MOIS APRÈS L'ATTRIBUTION DE L'AIDE

	Taux d'emploi à 6 mois en 2013	Évolution 2013/2012	Évolution 2012/2011
Aides à la recherche d'emploi	39,0%	-2,0 points	-2,3 points
Permis de conduire	20,3%	-8,9 points	+1,2 points
Aides au déplacement	53,0%	+4,3 points	-6,5 points
Aides à la reprise d'emploi	75,6%	-3,1 points	-5,3 points
Aide au déménagement	84,4%	-4,3 points	-1,2 points
Aide au déplacement	70,9%	-3,1 points	-7,8 points
Aide à la double résidence	79,3%	-1,6 points	-0,9 point
AGEPI	37,9%	+1,6 points	-2,6 points
AGEPI reprise d'emploi	66,4%	+1,7 points	-4,7 points
AGEPI formation	15,2%	+0,2 point	0,0 point

SOURCES ET MÉTHODES**POPULATION ENQUÊTÉE :**

il s'agit de demandeurs d'emploi, pour lesquels une aide à la mobilité a été attribuée au cours du deuxième trimestre 2013.

BASE DE SONDAGE :

un fichier spécifique regroupant l'ensemble de ces bénéficiaires d'aides à la mobilité (10 587 bénéficiaires d'aides à la recherche d'emploi, 10 480 bénéficiaires d'aides à la reprise d'emploi et 963 bénéficiaires de l'aide à la garde d'enfants pour les parents isolés) a été constitué à partir du système d'information décisionnel de Pôle emploi.

ÉCHANTILLONNAGE :

pour obtenir une précision jugée satisfaisante des estimateurs, l'objectif retenu est d'exploiter in fine un échantillon d'environ 3 000 répondants. Pour pallier les risques liés aux numéros de téléphone manquants ou obsolètes et aux non-réponses auxquelles sont confrontés les enquêteurs, un échantillon de demandeurs d'emploi représentatif a été adressé à BVA pour procéder à l'enquête.

REDRESSEMENT :

à l'issue de la phase terrain qui a eu lieu entre le 25 novembre et le 7 décembre, BVA a fourni à Pôle emploi un échantillon de réponses exploitables de 3 028 personnes. Un redressement de type « calage sur marges » a été opéré en utilisant les variables : sexe, âge, RMI/RSA, travailleur handicapé, le sous-type d'aide ainsi que la situation au regard de l'inscription au moment de l'interrogation.

**EN SAVOIR PLUS**

David Buchner., « Les aides à la mobilité géographique : un accès durable à l'emploi facilité », R&A n°48, Décembre 2012.

Anita Bonnet - David Buchner, « Les aides à la mobilité géographique : des situations contrastées selon le type d'aide attribuée », R&A n°26 Juin 2011.

Directeur de la publication :
Jean Bassères
Directeur de la rédaction :
Stéphane Ducatez
Réalisation :
Service communication siège

POLE-EMPLOI.ORG



ISSN 2107 - 4771 - Réf n°10051